



A. Politique d'engagement

- I. Notre philosophie d'Investisseur en Action
- II. Notre engagement
 - a) L'impact environnemental et social et la gouvernance d'entreprise
 - b) Une approche lucide
- III. Mise en œuvre de notre Politique d'engagement
 - a) Dialoguer régulièrement avec les entreprises
 - b) Voter aux Assemblées Générales des sociétés
 - c) Mener si besoin des actions directes de Corporate Gouvernance
 - d) Entretenir un dialogue renforcé en cas de controverse
 - e) Recourir aux exclusions
 - f) Soutenir les initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG
 - g) Déployer un système de notation ESG interne pour intégrer les critères ESG dans l'analyse fondamentale
- IV. Notre démarche d'engagement en tant qu'entreprise
- V. Prévention et gestion des conflits d'intérêts
- VI. Communication aux porteurs

B. Politique de vote

- I. Périmètre de la Politique de vote
- II. Organisation de l'exercice des droits de vote
 - a) Mode d'exercice du droit de vote
 - b) Responsabilité des votes
 - c) Calendrier
 - d) Méthodologie
- III. Cas dans lesquels Moneta entend exercer ses droits de vote
- IV. Politique de vote : directives
 - a) Approbation des comptes
 - b) Quitus aux dirigeants
 - c) Affectation des résultats et rachat d'actions
 - d) Commissaires aux comptes et honoraires
 - e) Conventions réglementées
 - f) Administrateurs et jetons de présence
 - g) Rémunération des dirigeants
 - h) Opérations sur le capital
 - i) Modifications statutaires
 - j) Critères environnementaux et sociaux
 - k) Cas particuliers
- VI. Mise à disposition de l'information concernant les votes émis sur chaque résolution

Fonds concernés :

- Moneta Multi Caps
- Moneta Long Short
- Moneta Micro Entreprises
- MME 2026
- MME 2027
- MME 2028
- MME 2029

A. Politique d'engagement

I. Notre philosophie d'Investisseur en Action

Moneta Asset Management (« Moneta AM ») est une **société de gestion indépendante** qui appartient à 100% à ses dirigeants et salariés. Notre seul métier est la gestion de fonds d'actions cotées, avec une **approche résolument fondamentale**. Notre équipe est essentiellement composée de gérants et d'analystes financiers qui partagent tous **la passion de l'investissement et de l'analyse des sociétés**. Nous aimons **sortir des sentiers battus, étudier des sociétés délaissées ou mal comprises** par les autres investisseurs. La **valorisation** et la **gouvernance** font partie des critères clés dans notre appréciation des sociétés.

Naturellement, nos analyses et le **dialogue continu** que nous entretenons avec les entreprises, sont empreints d'enjeux sociétaux. Nos investissements sont résolument tournés vers une **performance de long terme** qui intègre l'ensemble des risques et des enjeux auxquels font face les entreprises. A ce titre, la gouvernance d'entreprise a toujours été un critère primordial dans l'appréciation des sociétés dans lesquelles nous investissons ; son influence sur la gestion des problématiques E/S accentue son importance.

II. Notre engagement

a) L'impact environnemental et social et la gouvernance d'entreprise

Au sein des équipes de Moneta AM, la prise de conscience des défis du réchauffement climatique est profonde, influençant positivement notre processus de sélection de valeurs afin d'**intégrer une sensibilité environnementale dans nos portefeuilles**. La croissance des secteurs durables et l'amélioration des performances ESG des entreprises sont vues comme des leviers de performance. Inversement, les sociétés aux comportements controversés tendent à sous-performer, soulignant l'importance d'une vigilance précoce sur ces enjeux pour influencer nos décisions d'investissement.

La qualité de gouvernance est cruciale dans notre évaluation des entreprises. Des gouvernances robustes contribuent significativement à la performance financière et extra-financière de nos fonds. Une gouvernance défaillante peut mettre en péril les aspects environnementaux et sociaux, rendant notre attention à ce critère encore plus pertinente.

b) Une approche lucide

Dans le contexte des réglementations européennes et françaises sur le développement durable, nous avons évalué diverses approches visant à intégrer le développement durable dans la construction des portefeuilles. Cela a confirmé plusieurs de nos intuitions :

- **Le biais sectoriel et l'exclusion** : exclure des secteurs à forte empreinte carbone dans le seul but d'améliorer l'empreinte carbone globale du portefeuille est simpliste et c'est un écueil à éviter. Ces secteurs restent essentiels pour l'économie. Toutefois, nous appliquons des exclusions sélectives basées sur des conventions internationales ou nos convictions, comme détaillé dans notre Politique ESG sur notre site internet.
- **La trajectoire plutôt que l'image figée** : prioriser les entreprises s'orientant vers de meilleures pratiques est essentiel, la performance historique n'étant qu'une partie de l'évaluation.
- **Disparité dans la qualité des données** : la qualité variable des données publiées par les entreprises nécessite une approche mixte, combinant données quantitatives et analyses qualitatives ; notre système de notation Moneta VIDA fonctionne sur ce modèle.

Ainsi, nous souhaitons continuer de choisir les valeurs au cas par cas, en basant nos décisions d'investissement sur 4 critères :

- **1) la valorisation** (*étudiée au travers des modèles de valorisation propriétaires*)
- **2) le niveau de risque** (*étudié au travers de l'analyse des risques*)
- **3) la liquidité** du titre (*appréciée à l'aide des données de marché*)
- **4) le profil ESG** (*étudié au travers de la notation Moneta VIDA*)

La **valorisation** reste pour nous le **critère déclenchant la décision d'investissement**, sans qu'aucun des critères ne se suffise à lui-même pour justifier une telle décision. Nous avons également la volonté affirmée de prendre part au financement de projets innovants et engagés dans le développement durable ; c'est pour cette raison que l'analyse des sujets ESG fait partie intégrante de l'analyse des sociétés.

III. Mise en œuvre de notre Politique d'engagement

Notre engagement repose sur quatre strates qui regroupent six niveaux d'intervention (détaillés ensuite) :

- 1) Dialoguer régulièrement avec les entreprises
- 2) Voter aux Assemblées Générales des sociétés
- 3) Être actif quand la situation l'exige
 - Mener si besoin des actions directes de Corporate Governance
 - Entretenir un dialogue renforcé en cas de controverse
 - Recourir aux exclusions
- 4) Soutenir les initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG

Parallèlement à ces différents niveaux d'intervention, nous avons également déployé notre propre système de notation ESG (Moneta VIDA) afin d'intégrer pleinement l'analyse extra-financière et les enjeux ESG dans l'analyse fondamentale et le process de gestion.

a) Dialoguer régulièrement avec les entreprises

Les occasions de contacts de l'Equipe de Gestion avec le management des sociétés étudiées sont nombreuses : rencontres en tête à tête, dans nos bureaux ou lors de visites à la société, ou réunions publiques ou organisées par des intermédiaires financiers. Les contacts avec le management permettent de mieux comprendre la société et ses priorités ainsi que de se forger une opinion sur les qualités des dirigeants, les éléments non quantifiables mais déterminants dans le cadre d'une décision d'investissement, comme la prise en compte des critères extra-financiers.

b) Voter aux Assemblées Générales des sociétés

Les Gérants et Analystes de Moneta AM sont proches des sociétés dans lesquelles ils investissent. Ils sont donc les plus à même d'instruire et d'analyser les résolutions soumises et de décider des votes qui seront émis. Dans ce contexte, le suivi direct de chacune des sociétés du portefeuille est attribué à un analyste ou à un gérant de Moneta AM à qui il appartient de décider des votes aux assemblées des sociétés dont il a la responsabilité directe.

Vous retrouverez les détails de notre Politique de vote (incluant l'ensemble des directives à respecter lors de l'instruction des votes) en annexe du présent document.

c) Mener si besoin des actions directes de Corporate Governance

Notre expertise dans le domaine de la gouvernance s'est renforcée avec les années. Si nous privilégions toujours le dialogue avec les sociétés, nous avons développé des réflexes nous permettant de réagir rapidement quand la situation l'impose. Notre totale indépendance nous permet d'agir librement : il n'y a pas d'actionnaire industriel ou financier à notre capital et nous n'avons pas de gestion privée, deux sources potentielles de pressions.

Nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'actionnaire d'œuvrer à améliorer la gouvernance des sociétés dans lesquelles nous sommes investis. Il en va du respect de nos droits d'actionnaires mais aussi de la défense des intérêts de nos porteurs de parts : si nous le faisons pas nous-mêmes, qui le fera ? Depuis la création de la société en 2003, nous avons mené une quinzaine d'actions majeures visant à améliorer la gouvernance des sociétés.

Précisons que nous ne sommes pas des actionnaires « activistes » au sens anglo-saxon du terme : la valorisation reste le déclencheur de notre décision d'investissement, synthèse des critères de valorisation, de risque, de liquidité et d'ESG, et nous n'investissons pas dans les sociétés avec comme but premier d'influencer la stratégie ou la gouvernance.

Parmi les moyens à notre disposition dont nous avons fait usage par le passé, citons :

- questions orales lors de réunions publiques
- réunions à huis clos avec les sociétés
- participation active aux AG (questions écrites aux dirigeants, au Conseil d'administration ou de surveillance avec annexion au PV d'AG, rôle de scrutateur, propositions de résolutions)
- lettres et réunions à l'AMF
- réunions avec les experts indépendants
- contacts avec d'autres actionnaires, etc.

Nous sommes par ailleurs membre de l'ADAM depuis 2006 et bénéficions ainsi de l'expertise de Colette Neuville en matière de Gouvernance. Nous nous appuyons également au besoin sur le conseil d'avocats spécialisés.

d) Entretenir un dialogue renforcé en cas de controverse

Moneta AM a mis en place une politique de suivi et de gestion des controverses, assurée par une veille permanente à l'aide de différents canaux : la presse, les notes de brokers, la communication avec les sociétés, les alertes Moody's ESG Solutions (ex VigeoEiris), etc. En fonction de leur degré de matérialité, les controverses peuvent directement affecter les notes ESG (Moneta VIDA) des sociétés.

e) Recourir aux exclusions

Moneta AM a mis en place une politique d'exclusions. Celle-ci a pour objectif de refléter nos convictions ou les réglementations en place (respect des conventions internationales par exemple) en matière d'exclusions.

f) Soutenir les initiatives internationales en faveur de meilleures pratiques ESG

Moneta AM est signataire du **Carbon Disclosure Project (CDP)** depuis 2015, une organisation indépendante à but non lucratif qui encourage les entreprises à faire preuve de la plus grande transparence concernant leur impact environnemental.

Moneta AM est également signataire des **PRI (Principes pour l'Investissement Responsable)** depuis 2018, lancés par des investisseurs en partenariat avec l'initiative financière du PNUE et le Pacte Mondial de l'ONU. Ils se caractérisent par un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans la gestion de leurs portefeuilles.

Enfin Moneta AM soutient également le **TCFD (Task Force on Climate Related Financial Disclosures) depuis 2022** : il s'agit d'un groupe de travail lancé sous l'impulsion de Conseil de stabilité financière (FSB, Financial Stability Board) qui travaille à l'établissement de recommandations en matière de reporting climatique, ce à l'intention des entreprises.

g) Déployer un système de notation ESG interne pour intégrer les critères ESG dans l'analyse fondamentale

En tant que stock pickers s'appuyant sur l'analyse fondamentale, l'analyse des risques est une étape clé dans la sélection de valeurs : pour nous, l'analyse ESG fait partie intégrante de l'analyse des risques.

Pour matérialiser cette analyse, nous avons développé une grille de notation interne intitulée Moneta VIDA (pour « **V**alorisation des **I**ndicateurs de **D**urabilité de l'**A**ctivité »), qui intègre par exemple des critères liés au réchauffement climatique, à certains enjeux de la biodiversité ou à des enjeux sociaux et de gouvernance.

Les Analystes ont généralement une analyse qualitative de ces sujets basée sur leurs travaux de recherche et leur dialogue avec les sociétés. Quand c'est possible, ils recourent à une approche quantitative : c'est le cas par exemple de l'empreinte carbone dont l'impact potentiel peut être chiffré. La grille sert ainsi de base de réflexion et d'outil de dialogue sur les enjeux extra-financiers.

Davantage d'informations sur notre suivi des controverses, nos exclusions et notre système de notation Moneta VIDA sont disponibles dans notre Politique ESG que vous retrouverez sur notre site Internet dans la rubrique « [Documentation ESG](#) ».

IV. Notre démarche d'engagement en tant qu'entreprise

Moneta AM s'engage depuis de nombreuses années en faveur du respect de l'environnement via la mise en place de politiques internes : efficacité énergétique des locaux, tri sélectif, recyclage du papier, des équipements et des consommables, etc.

Afin d'encadrer le déroulement de ces actions, nous avons mis en place une « Green Team » : sur la base du volontariat, les salariés peuvent s'investir dans la mise en place de projets visant à repenser nos gestes quotidiens. Il existe ainsi plusieurs groupes de travail adressant des thématiques variées (usages numériques, mobilité, etc.) avec comme point focal la sobriété environnementale (énergétique, alimentaire, etc.).

Par ailleurs, nous intervenons également en tant que mécènes et donateurs. Chaque année, Moneta soutient des associations, choisies par nos collaborateurs et Clients, qui accompagnent au quotidien la formation et la réinsertion des plus démunis, la lutte contre l'exclusion sociale et travaillent à la promotion de l'excellence pour tous. A titre d'exemple, nous avons soutenu 40 associations en 2023 et avons effectué 630k€ de dons (2,8M€ sur 7 ans).

V. Prévention et gestion des conflits d'intérêts

Conformément à la procédure de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de Moneta AM, toute Personne Concernée (sont notamment des Personnes Concernées les collaborateurs et dirigeants) se trouvant dans une situation de conflit d'intérêts susceptible d'affecter l'indépendance de l'application de la Politique d'engagement, et en particulier le libre exercice des droits de vote doit le signaler au RCCI par courriel. Celui-ci déterminera alors la mesure appropriée, laquelle peut aboutir au non-exercice du droit de vote.

Il convient cependant de rappeler que Moneta AM est détenue par des personnes physiques dont l'activité professionnelle est exclusivement dédiée à la société de gestion de portefeuille, laquelle a pour unique activité la gestion d'OPCVM. Les risques de conflit d'intérêts sont donc en l'espèce très faibles, voire inexistantes par la nature même de l'organisation de Moneta AM

VI. Communication aux porteurs

1. Un rapport ESG de Moneta AM est mis à disposition sur notre site internet chaque année et permet de rendre compte annuellement de notre démarche ESG. Il présente notamment notre approche sur la prise en compte des considérations environnementales, sociales et de gouvernance, nos moyens mis en place, un bilan de nos différents engagements et des informations relatives à l'empreinte carbone des portefeuilles.

2. Les actions en lien avec la gouvernance d'entreprise, lorsqu'elles font l'objet d'une action publique, sont reprises au sein de notre site dans la section gouvernance.

3. Un rapport sur l'exercice des droits de vote est publié chaque année au sein de notre politique de vote et reprend les informations essentielles à la bonne application de notre politique (liste des sociétés pour lesquelles nous avons exercé des droits de vote, taux de participation, éventuel cas de conflit d'intérêts).

4. Les lettres mensuelles et trimestrielles des fonds reprennent un certain nombre d'indicateurs ESG (notes VIDA des fonds, empreinte carbone).

L'ensemble de ces documents sont disponibles aux pages suivantes :

- [Fonds/Documentation ESG](#)
- [Fonds/Bibliothèque de documents](#)
- [Informations réglementaires](#)

B. Politique de vote

I. Périmètre de la Politique de vote

Conformément aux exigences de l'article L533-22 du Code monétaire et financier, Moneta Asset Management (« Moneta AM ») a établi une politique d'engagement, dont cette politique de vote est une composante, mise à jour en tant que de besoin, qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus par les fonds dont elle assure la gestion.

Fonds appliquant la Politique de vote :

- Moneta Multi Caps
- Moneta Long Short
- Moneta Micro Entreprises
- MME 2026
- MME 2027
- MME 2028
- MME 2029

II. Organisation de l'exercice des droits de vote

a) Mode d'exercice du droit de vote

Le recours aux votes par correspondance est le moyen privilégié, étant observé que Moneta AM rencontre régulièrement les dirigeants des principales sociétés dans lesquelles elle investit lors de réunions publiques (réunions « d'analystes ») ou d'entretiens particuliers dans ses locaux ou ceux de l'entreprise. La plateforme utilisée pour les instructions de vote par correspondance est ISS. Il arrive que Moneta AM participe physiquement aux assemblées, en particulier lorsque les Analystes ont posé des questions écrites ou ont l'intention de poser des questions orales, ou encore à la demande des émetteurs qui comptent sur la présence de Moneta AM pour des questions de quorum ou en tant que scrutateur.

b) Responsabilité des votes

Les Gérants et Analystes de Moneta AM opèrent un suivi rapproché des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, connaissent les stratégies des directions et les besoins des sociétés pour assurer leur développement. Ils sont par conséquent responsables des votes aux assemblées des sociétés dont ils assurent le suivi.

c) Calendrier

La listes des sociétés suivies par Moneta AM est actionnaire est mise à jour trimestriellement dans la base ISS (mensuellement pendant le deuxième trimestre qui comportent plus d'assemblées générales), afin que les Analystes/Gérants reçoivent les alertes de participation aux assemblées générales. Un rappel des prochaines assemblées générales est envoyé chaque semaine.

d) Méthodologie

Les Analystes étudient les résolutions mises en ligne par les émetteurs, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes. Ils s'appuient également sur les recommandations et les rapports préalables aux assemblées générales émis par ISS, et ponctuellement aux alertes gouvernance de l'AFG, auxquels Moneta AM est abonnée. La veille de la gouvernance des sociétés françaises est également facilitée par les publications d'OFG Recherche, dont Moneta AM est cliente. Enfin, Moneta AM consulte quand la situation l'exige Madame Colette Neuville, Présidente de l'ADAM, dont Moneta AM est l'un des principaux soutiens financiers. Des réunions préparatoires avec les sociétés peuvent être organisées, à la demande des sociétés ou de Moneta AM. Ces réunions spécifiques sont généralement téléphoniques, mais la discussion des résolutions peut également avoir lieu dans le cadre des rencontres habituelles avec les sociétés.

Pour toute résolution dans laquelle Moneta AM dérogerait à sa politique de vote, une justification est apportée en commentaire sur la plateforme ISS dans le cas des votes par correspondance, et dans les modèles de valorisation des sociétés dans le cas des votes physiques.

Dans le cas des votes par correspondance, Moneta AM vote par défaut contre toute résolution qui pourrait apparaître en cours d'assemblée, dans la mesure où l'analyse a priori de ladite résolution est par nature impossible.

III. Cas dans lesquels Moneta entend exercer ses droits de vote

Moneta AM a pour objectif de voter à toutes les assemblées générales des fonds pour lesquels elle est responsable de l'exercice des droits de vote et dès lors que cela est techniquement possible et/ou ne pose pas de difficulté matérielle (par exemple : coût prohibitif au regard de notre emprise dans le capital de la société concernée, impossibilité physique de participer à l'Assemblée Générale dans une juridiction n'autorisant pas le vote électronique).

Les votes sont décidés par l'Analyste en charge du suivi de la société, le mieux à même de connaître ses spécificités, ses enjeux et d'établir si besoin un contact rapide et de bon niveau avec la société. Il peut s'appuyer sur le référent « exercice des droits de vote » de Moneta pour l'aider dans sa prise de décision.

IV. Politique de vote : directives

Moneta AM revendique depuis sa création des actions résolues, quand la situation l'exige, en faveur d'une amélioration de la gouvernance des sociétés dans lesquels elle investit. Le vote des résolutions en assemblée s'inscrit pleinement dans cette stratégie, dont l'objectif essentiel est la préservation des intérêts à long terme des porteurs des OPCVM dont Moneta AM assure la gestion.

Une attention renforcée est portée aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent assurément des marqueurs de performance à long terme pour les sociétés, ainsi que des critères entrants, de plus en plus souvent, directement en ligne de compte dans le contenu des résolutions soumises au vote des actionnaires.

Moneta AM encourage par ailleurs les émetteurs à :

- Porter au vote des actionnaires toute décision matérielle affectant l'intérêt social de la société.
- Individualiser les résolutions, afin de ne pas mêler plusieurs sujets qui auraient mérité de faire l'objet de résolutions individuelles.
- Prendre en compte le résultat du vote des actionnaires minoritaires lors de l'application effective de résolutions ayant été adoptées grâce aux voix d'actionnaires de contrôle ou lors de futures résolutions mises aux votes de l'AG.

a) Approbation des comptes

Moneta AM encourage les sociétés à présenter leurs comptes dans la plus grande transparence.

Moneta AM s'oppose généralement à l'approbation des comptes dans les cas suivants :

- Les comptes sont certifiés avec réserve par les commissaires aux comptes ou font l'objet d'observations nous paraissant de nature à faire douter la sincérité des éléments financiers
- Les comptes sont présentés de façon trompeuse ou de nature à induire en erreur l'analyste
- Notre connaissance des sociétés nous laisse à penser que de sérieux doutes existent quant à la classification de conventions considérées comme ordinaires par les sociétés mais qui auraient dû être classifiées comme réglementées

b) Quitus aux dirigeants

Moneta AM donne quitus aux dirigeants en l'absence de manquements avérés à la gestion de l'entreprise et de la gestion de la communication financière et extra-financière. En cas de résolution mêlant approbation des comptes et quitus aux dirigeants, l'approche la plus stricte est retenue.

c) Affectation des résultats et rachat d'actions

Moneta AM est particulièrement attentif à la structure financière des sociétés dans lesquelles elle investit. Ainsi, Moneta AM s'oppose généralement aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Versement de dividendes en espèces ou autorisation de rachats d'actions s'il est considéré qu'une telle décision est contraire à l'intérêt social des sociétés ou si la structure financière des sociétés est jugée fragile.
- A l'inverse, il peut arriver que le montant proposé des dividendes soit jugé excessivement faible (absence de besoin de réinvestissement et trésorerie abondante, conflit d'intérêt, etc.) et peut également motiver une opposition au montant proposé. L'opposition à ces résolutions sera généralement justifiée aux sociétés dans le cadre du dialogue actionnarial que nous entretenons avec les émetteurs.

- Versement de dividendes en actions si la structure financière est suffisamment solide et/ou que cette résolution peut être assimilée à une montée au capital rampante d'un actionnaire de contrôle
- En ce qui concerne spécifiquement les autorisations de rachats d'actions, Moneta AM s'y oppose systématiquement si elles restent autorisées en période d'Offres (car assimilé à une mesure « anti-OPA »).

d) Commissaires aux comptes et honoraires

Moneta AM est sensible à l'indépendance réelle des commissaires aux comptes (CAC), ce qui implique une limitation de la durée des mandats, ainsi qu'un contrôle des conflits d'intérêts pouvant naître de missions de conseil annexes aux missions de commissariat aux comptes.

Ainsi, Moneta AM s'oppose généralement aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Renouvellement des CAC lorsque leur mandat dépasse 12 ans
- Renouvellement des CAC dont les honoraires de conseil dépassent 33% des honoraires totaux perçus

e) Conventions réglementées

Les conventions réglementées sont étudiées avec précision, avec l'aide du rapport spécial des commissaires aux Comptes. Une attention particulière est portée à la transparence de ces conventions et le respect de l'intérêt des actionnaires minoritaires.

Ainsi, Moneta AM s'oppose généralement aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Détail insuffisant pour juger de l'équité et des conditions économiques des conventions
- Respect insuffisant de l'intérêt des actionnaires minoritaires
- Doute sur l'exhaustivité des conventions rapportées comme réglementées : notre connaissance des sociétés peut parfois nous laisser à penser que des doutes existent quant à la classification de conventions considérées comme ordinaires par la société mais qui auraient dû être classifiées comme réglementées

f) Administrateurs et jetons de présence

Moneta AM encourage les sociétés à s'entourer d'administrateurs complémentaires par la diversité de leurs origines, expériences et compétences, respectueux d'une indépendance de gestion au profit de tous les actionnaires, en particulier minoritaires, et suffisamment incités pour assurer leur mission avec implication et un fort alignement des intérêts. Pour aider à la prise de décision, Moneta AM s'efforce d'étudier la réelle indépendance des candidats au poste d'administrateur ainsi que le taux de présence aux Conseils des candidats au renouvellement de leur mandat. Moneta AM incite par conséquent les sociétés à rendre public le taux de présence de chacun des administrateurs et à lier l'attribution des jetons aux taux de présence. Moneta AM est également favorable à ce que les administrateurs soient actionnaires de la société au-delà des minimums statutaires, dans des proportions cohérentes avec les montants de jetons de présence annuellement touchés.

Ainsi, Moneta AM s'oppose généralement aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Renouvellement d'administrateurs dans un Conseil qui ne respecte pas une proportion d'administrateurs indépendants cohérente avec la répartition du capital et au minimum de deux administrateurs indépendants, en particulier dans les sociétés où un enjeu de gouvernance est identifié
- Candidat qui cumule un nombre excessif de mandats par rapport à son activité professionnelle ou qui n'a manifestement pas le temps de se consacrer à son rôle d'administrateur. La limite de 5 mandats de sociétés cotées hors filiales est en règle générale un maximum. Toutefois, nous estimons qu'un administrateur disposant de plusieurs mandats peut potentiellement être plus disposé à assurer son indépendance, quitte à démissionner d'un mandat en cas de divergence, qu'un administrateur tributaire d'un seul mandat
- Candidat dont les compétences ne semblent pas en adéquation avec les besoins du Conseil
- Montant de jetons de présence dont le niveau est jugé excessif, ou à l'inverse insuffisant pour permettre d'attirer des administrateurs de bon niveau et les inciter à remplir leur mission avec implication. Un tel vote sera alors justifié auprès de la société.

g) Rémunération des dirigeants

Moneta AM encourage les sociétés à rémunérer les mandataires sociaux en adéquation avec les responsabilités requises pour le mandat, avec une composante variable prenant en compte la création de valeur à long terme pour l'ensemble des parties prenantes, et attribuée selon des critères transparents, objectifs et ambitieux. Pour renforcer l'alignement des intérêts, Moneta AM est favorable à ce que les dirigeants soient actionnaires de la société qu'ils dirigent, pas uniquement

au travers d'actions de performances (gratuites), mais également en achetant directement des titres. Moneta AM s'oppose généralement aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Rémunération manifestement excessive
- Indemnité de départ (en dehors d'une indemnité de non-concurrence) et/ou attribution d'actions en cas d'échec de gestion ou de départ volontaire
- Indemnité de non-concurrence excessive et/ou supérieure à 24 mois de salaire et/ou excessive dans sa durée au regard de l'âge du dirigeant
- Dilution des plans d'actionnariat supérieure à 2% du capital par an
- Actions de performance dont les critères d'attribution ne sont pas transparents et/ou les contraintes d'acquisition et de détention sont inférieures à 3 ans

h) Opérations sur le capital

Depuis sa création en 2003, Moneta AM a contribué de manière directe à l'apport de plus de 500 millions d'euros de fonds propres aux entreprises dans lesquelles elle investit, au travers de différentes augmentations de capital. Moneta AM est favorable aux opérations sur le capital des sociétés, à condition qu'elles respectent, dans la mesure du possible, l'égalité de traitement entre actionnaires et qu'elles se fassent avec une dilution maîtrisée, tant par la taille des opérations envisagées que par les décotes appliquées. L'historique d'utilisation de précédentes autorisations d'émission de capital et l'égalité de traitement des actionnaires minoritaires entre également en compte dans le vote de futures autorisations.

Ainsi, Moneta AM s'oppose aux résolutions proposées dans les cas suivants :

- Cumul des autorisations d'augmentation de capital dépasse 50% du capital social actuel
- Opération sans DPS (droit prioritaire de souscription) qui dépasse 10% du capital
- Autorisations restent autorisées en période d'Offres (car assimilé à une mesure « anti-OPA »).

i) Modifications statutaires

Les modifications de statuts devront être clairement expliquées. Le vote émis dépend de cette transparence et des conséquences que ces modifications auront sur les intérêts des porteurs de parts.

j) Critères environnementaux et sociaux

La bonne prise en compte des considérations environnementales et sociales est pour nous un facteur de bonne gouvernance et de durabilité. De ce fait, Moneta AM s'engage à :

- Voter contre ou s'abstenir de voter (en fonction de chaque situation spécifique, tenant compte en particulier de la gravité estimée) sur les politiques de rémunération :
 - prenant en compte uniquement des critères financiers sans s'intéresser aux critères environnementaux ou sociaux. Moneta AM pourra s'opposer à la résolution de rémunération des dirigeants si elle considère que l'absence de prise en compte des critères E/S pourrait porter atteinte à la performance future de la société.
 - quand les performances ESG sont jugées insatisfaisantes. Celles-ci peuvent être constatées via des critères quantitatifs en fonction des principaux points d'attention de la société (hausse des émissions de CO2, absence de femmes dans le management, etc...) et/ou en l'absence manifeste de politique volontariste.
- Voter pour les résolutions déposées par des actionnaires minoritaires allant dans le sens d'une plus grande transparence en matière de sujets environnementaux et/ou sociaux.

k) Cas particuliers

L'Equipe de Gestion pourra, quand elle l'estime bénéfique à l'intérêt social de la société et à celui de des porteurs de parts des fonds gérés, déroger exceptionnellement à la politique de vote détaillée précédemment.

V. Mise à disposition de l'information concernant les votes émis sur chaque résolution

Moneta AM tient à disposition des porteurs de parts les éléments permettant d'apprécier la mise en œuvre de la politique de vote. Le rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible dans la section « [Documentation ESG](#) » du site Internet. Les demandes d'informations complémentaires peuvent être envoyées à Moneta Asset Management, 36 rue Marbeuf 75008 Paris.

[Page laissée intentionnellement vide]